

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

publié le 02/12/2022
mis en ligne le 05/12/2022

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Pierre AUGER à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Étaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

BUDGET PREVISIONNEL 2023 : AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Lors de la clôture 2022, la Communauté d'Agglomération inscrira en restes à réaliser – à reporter en 2023 – les crédits d'investissement prévus au budget 2022, engagés juridiquement et comptablement, mais non mandatés.

Néanmoins, en complément des restes à réaliser 2022 reportés sur 2023, l'impératif de continuité de service suppose de pouvoir disposer de crédits d'investissement suffisants, pour assurer les opérations d'investissement de la collectivité dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023.

En application des dispositions prévues à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget,
- **sur autorisation de l'organe délibérant**, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** (hors remboursement de la dette).

Il est en conséquence, proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au titre des opérations 2023 dans les limites suivantes :

• **Budget principal :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	232 310,00 €	58 077,50 €
Compte 202	79 480,00 €	19 870,00 €
Compte 2031	23 400,00 €	5 850,00 €
Compte 2033	11 000,00 €	2 750,00 €
Compte 2051	118 430,00 €	29 607,50 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	473 823,00 €	118 455,75 €
Compte 2041411	13 680,00 €	3 420,00 €
Compte 2041412	200 000,00 €	50 000,00 €
Compte 204181	12 000,00 €	3 000,00 €
Compte 204182	30 186,00 €	7 546,50 €
Compte 20421	37 600,00 €	9 400,00 €
Compte 20422	180 357,00 €	45 089,25 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	193 050,00 €	48 262,50 €
Compte 21533	2 500,00 €	625,00 €
Compte 2183	80 500,00 €	20 125,00 €
Compte 2184	4 000,00 €	1 000,00 €
Compte 2188	106 050,00 €	26 512,50 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	4 924 362,06 €	1 231 090,52 €
Compte 2312	548 021,64 €	137 005,41 €
Compte 2313	295 000,00 €	73 750,00 €
Compte 2315	4 081 340,42 €	1 020 335,11 €

• **Budget annexe Immobilier Entreprises :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	5 500,00 €	1 375,00 €
Compte 2183	5 500,00 €	1 375,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	83 500,00 €	20 875,00 €
Compte 2315	83 500,00 €	20 875,00 €

• **Budget annexe Parc Animalier :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	21 000,00 €	5 250,00 €
Compte 21533	2 000,00 €	500,00 €
Compte 2182	18 000,00 €	4 500,00 €
Compte 2183	1 000,00 €	250,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	360 000,00 €	90 000,00 €

- **Budget annexe Equipements et sites divers :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	158 400,00 €	39 600,00 €
Compte 2188	158 400,00 €	39 600,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	- €	- €

- **Budget annexe Eaux pluviales urbaines :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	- €	- €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	96 122,71 €	24 030,68 €
Compte 2315	96 122,71 €	24 030,68 €

- **Budget annexe GEMAPI :**

Conformément à la délibération n°262/22 du 20/10/22, approuvant la création au 1^{er} janvier 2023 du budget GEMAPI, soumis à l'instruction codificatrice M57, relatifs à l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compte tenu de l'absence de crédits ouverts sur le budget Principal fonction GEMAPI sur 2022, section d'investissement, ce budget ne fera pas l'objet d'ouverture anticipée de crédits.

- **Budget annexe SPANC :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
Compte 2188	10 000,00 €	2 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	- €	- €

- **Budget annexe Transport :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
Compte 2051	15 000,00 €	3 750,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	16 000,00 €	4 000,00 €
Compte 2182	14 000,00 €	3 500,00 €
Compte 2183	2 000,00 €	500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	5 000,00 €	1 250,00 €
Compte 2312	5 000,00 €	1 250,00 €

Conformément à la délibération n°230/22 du 15/09/22, approuvant la création au 1^{er} janvier 2023 de deux budgets annexes soumis à l'instruction codificatrice M49, relatifs à l'exercice des compétences Eau Potable et Assainissement collectif. Il convient par conséquent, pour l'ouverture des crédits d'investissement sur l'exercice 2023 de se référer aux crédits ouverts sur les budgets 2022 Eau Potable Régie et DSP et sur le budget Assainissement Régie.

• **Budget annexe Eau Potable :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	283 000,00 €	70 750,00 €
Compte 2031	275 000,00 €	68 750,00 €
Compte 2033	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	94 000,00 €	23 500,00 €
Compte 2111	20 000,00 €	5 000,00 €
Compte 2155	4 000,00 €	1 000,00 €
Compte 2183	20 000,00 €	5 000,00 €
Compte 2184	5 000,00 €	1 250,00 €
Compte 2188	45 000,00 €	11 250,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	2 102 737,47 €	525 684,37 €
Compte 2315	2 102 737,47 €	525 684,37 €

• **Budget annexe Assainissement :**

	BP 2022	25% des crédits 2022
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	586 700,00 €	146 675,00 €
Compte 2031		144 675,00 €
Compte 2033		2 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	50 000,00 €	275 523,90 €
Compte 2183		2 500,00 €
Compte 2184		2 500,00 €
Compte 2188		7 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	1 102 095,58 €	275 523,90 €
Compte 2315		275 523,90 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, pour chacun des chapitres, par budget,
- de préciser que les crédits correspondants seront intégrés au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président


Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alain CLEDIERE